

Fiches de poste

Directement issus de l'Évaluation des Risques Professionnels, les fiches de poste permettent à l'employeur de :

1. Disposer d'un support pour assurer la formation aux consignes de sécurité,
2. Fournir un rappel des consignes de sécurité au poste,
3. Disposer de la preuve d'une telle formation en combinant cette dernière avec la signature d'une fiche de qualification.

- » Consignes
- » Prévention
- » Sécurité

Évaluation des risques professionnels et fiches de poste

L'Évaluation des Risques d'un poste de travail aura identifié les dangers, les risques et hiérarchisé ceux-ci. De plus un plan d'actions associé rassemblera toutes les consignes associées à ce poste.

Cet ensemble, retranscrits dans le Document Unique, sera repris et mis en forme dans la fiche de poste en présentant :

- » Les autorisations
- » Les équipements sous forme de pictogrammes
- » Les principaux dangers et risques associés
- » Les consignes

Il y a adéquation entre le Document Unique et la fiche de poste, cette adéquation devant être maintenue dans le temps.



Support de formation

La personne en charge de la formation initiale à la sécurité, ou iQSE, pourra s'appuyer sur ces fiches pour assurer sa charge.

Rappel des consignes

Plastifiée et fixée à proximité du poste du travail, la fiche de poste rappellera aux employés les consignes de sécurité.

Preuve de formation

À la fin de la formation, iQSE demandera à l'employé de signer sa fiche de qualification laquelle fera référence à la fiche de poste.

L'employeur pourra ainsi démontrer qu'il s'est acquitté de ses responsabilités définies à l'article L4141-2 du Code du Travail.

www.iqse.fr